

Réf. : CB/CM

N° 2023.10.01

**Objet : Approbation du procès-verbal de
la séance du 4 septembre 2023**

Date de la convocation : 26/09/2023

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste
des délibérations prises au cours de cette
séance a été affichée et publiée sur le site
internet le 5 octobre 2023

Nombre de membres en exercice : 27

Le Maire,
Régis LIGIER



L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois d'octobre, les membres du
Conseil Municipal de Maîche se sont réunis pour une séance ordinaire
sur convocation qui leur a été adressée le vingt-six septembre par
Monsieur le Maire.

Etaient présents

Monsieur Régis Ligier, Maire

Monsieur Constant Cuhe, Monsieur Jean-Michel Feuvrier et Madame
Sandrine Lepeme, Adjoints.

Madame Chantal Ferraroli, Monsieur Jean-Pierre Barthoulot, Monsieur
Hervé Loichot, Mesdames Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Monsieur
Madani Zaoui, Madame Sonia Boichat, Monsieur Richard Tissot,
Messieurs Emmanuel Monnet, Serge Louis, Pascal Godin, Denis Simonin,
Mesdames Francine La Penna et Rachel Noroy Narbey, Conseillers
municipaux.

Etaient excusés

Madame Véronique Salvi qui donne procuration à Madame Sandrine
Lepeme

Madame Véronique Tatu qui donne procuration à Monsieur Jean-Michel
Feuvrier

Monsieur Alain Bertin qui donne procuration à Madame Chantal
Ferraroli

Madame Sylviane Vuillemin qui donne procuration à Madame Sonia
Boichat

Madame Karine Tirole qui donne procuration à Monsieur Constant
Cuhe

Monsieur Gilles Thirion qui donne procuration à Monsieur Hervé Loichot

Monsieur Mathieu Salmon qui donne procuration à Madame Dany
Krasauskas

Madame Florie Thore qui donne procuration à Monsieur Richard Tissot

Madame Katia Tissot qui donne procuration à Monsieur Régis Ligier

Secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités
Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le
Conseil. Madame Sandrine Lepeme ayant obtenu la majorité des
suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Le Conseil municipal est destinataire du procès-verbal de la séance du 4 septembre 2023 qui doit être
approuvé lors de la présente séance, avant d'être signé par Monsieur le Maire et le Secrétaire de
séance, puis affiché et mis en ligne sur le site internet de la Ville.

Le Conseil municipal, par 22 voix POUR et 5 voix CONTRE (Minorité municipale) :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 4 septembre 2023.



Le Maire,
Régis LIGIER

Réf. : CB/CM

N° 2023.10.02

Objet : Congrès des Maires et Salon des Collectivités Locales 2023 – Mandat spécial

Date de la convocation : 26/09/2023

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste des délibérations prises au cours de cette séance a été affichée et publiée sur le site internet le 5 octobre 2023

Nombre de membres en exercice : 27

Le Maire,
Régis LIGIER



L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois d'octobre, les membres du Conseil Municipal de Maïche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le vingt-six septembre par Monsieur le Maire.

Etaient présents

Monsieur Régis Ligier, Maire
Monsieur Constant Cuhe, Monsieur Jean-Michel Feuvrier et Madame Sandrine Lepeme, Adjoints.
Madame Chantal Ferraroli, Monsieur Jean-Pierre Barthoulot, Monsieur Hervé Loichot, Mesdames Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Monsieur Madani Zaoui, Madame Sonia Boichat, Monsieur Richard Tissot, Messieurs Emmanuel Monnet, Serge Louis, Pascal Godin, Denis Simonin, Mesdames Francine La Penna et Rachel Noroy Narbey, Conseillers municipaux.

Etaient excusés

Madame Véronique Salvi qui donne procuration à Madame Sandrine Lepeme
Madame Véronique Tatu qui donne procuration à Monsieur Jean-Michel Feuvrier
Monsieur Alain Bertin qui donne procuration à Madame Chantal Ferraroli
Madame Sylviane Vuillemin qui donne procuration à Madame Sonia Boichat
Madame Karine Tirole qui donne procuration à Monsieur Constant Cuhe
Monsieur Gilles Thirion qui donne procuration à Monsieur Hervé Loichot
Monsieur Mathieu Salmon qui donne procuration à Madame Dany Krasauskas
Madame Florie Thore qui donne procuration à Monsieur Richard Tissot
Madame Katia Tissot qui donne procuration à Monsieur Régis Ligier

Secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Madame Sandrine Lepeme ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal, que, comme chaque année, une délégation d'élus de la commune se rendra au Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France et au Salon des Collectivités Locales qui se tiendra du 21 au 23 novembre 2023 au Parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris.

Cet évènement est l'occasion de participer à des débats, de dialoguer et d'interpeler les pouvoirs publics sur les enjeux majeurs de la commune. Ce rendez-vous annuel permet également d'échanger avec les élus de régions différentes, de s'informer sur les perspectives, les innovations et les pratiques liées à la gestion communale.

./.

Dans le cadre de ce déplacement, la commune prend généralement en charge les frais inhérents à ce déplacement en réglant la facture présentée par l'Association des Maires du Doubs.

Depuis 2022, il est demandé que l'inscription de cette délégation et la prise en charge des frais par la commune soient précédées d'un mandat spécial délivré par le Conseil municipal.

A cet égard, il est rappelé au Conseil municipal sa délibération 2022.10.02 du 24 octobre 2022 par laquelle il a décidé que 5 élus dont un représentant de la minorité municipale pourront participer à ce déplacement.

En l'absence de réponse de la minorité municipale, Monsieur le Maire sollicite donc l'octroi de ce mandat spécial afin de participer au 105^{ème} Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France et au Salon des Collectivités Locales pour les membres du conseil municipal suivants :

- Monsieur Régis Ligier, Maire
- Madame Véronique Salvi, Adjointe
- Monsieur Jean-Michel Feuvrier, Adjoint
- Madame Sandrine Lepeme, Adjointe
- Monsieur Alain Bertin, Conseiller municipal délégué.

VU les articles L. 2123-18 et R.2123-22-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2022.10.02 du 24 octobre 2022,

Le Conseil municipal par 22 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS (minorité municipale) :

ACCORDE un mandat spécial aux élus précités afin qu'ils puissent se rendre au 105^{ème} Congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France et au Salon des Collectivités Locales,

ACCEPTTE que les frais inhérents à ce déplacement soient pris en charge par la Commune.

Le Maire,
Régis LIGIER



Réf. : CB/CCPM

N° 2023.10.03

**Objet : Préval Haut-Doubs – Rapport
annuel 2022 sur le prix et la qualité du
service public d'élimination des déchets**

Date de la convocation : 26/09/2023

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste
des délibérations prises au cours de cette
séance a été affichée et publiée sur le site
internet le 5 octobre 2023

Nombre de membres en exercice : 27

Le Maire,
Régis LIGIER



L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois d'octobre, les membres du Conseil Municipal de Maîche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le vingt-six septembre par Monsieur le Maire.

Etaient présents

Monsieur Régis Ligier, Maire
Monsieur Constant Cuche, Monsieur Jean-Michel Feuvrier et Madame Sandrine Lepeme, Adjoint.
Madame Chantal Ferraroli, Monsieur Jean-Pierre Barthoulot, Monsieur Hervé Loichot, Mesdames Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Monsieur Madani Zaoui, Madame Sonia Boichat, Monsieur Richard Tissot, Messieurs Emmanuel Monnet, Serge Louis, Pascal Godin, Denis Simonin, Mesdames Francine La Penna et Rachel Noroy Narbey, Conseillers municipaux.

Etaient excusés

Madame Véronique Salvi qui donne procuration à Madame Sandrine Lepeme
Madame Véronique Tatu qui donne procuration à Monsieur Jean-Michel Feuvrier
Monsieur Alain Bertin qui donne procuration à Madame Chantal Ferraroli
Madame Sylviane Vuillemin qui donne procuration à Madame Sonia Boichat
Madame Karine Tirole qui donne procuration à Monsieur Constant Cuche
Monsieur Gilles Thirion qui donne procuration à Monsieur Hervé Loichot
Monsieur Mathieu Salmon qui donne procuration à Madame Dany Krasauskas
Madame Florie Thore qui donne procuration à Monsieur Richard Tissot
Madame Katia Tissot qui donne procuration à Monsieur Régis Ligier

Secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Madame Sandrine Lepeme ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Monsieur Constant Cuche, Adjoint, présente au Conseil municipal une synthèse du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

La société PREVAL Haut-Doubs assure depuis 1989 une mission de service public en faveur de la réduction et de la valorisation des déchets des ménages sur un territoire qui s'étend de Mouthe jusqu'à Saint-Hippolyte. Elle poursuit 3 missions, dont principalement :

- Réduire les déchets à la source
- Valoriser les déchets
- Fournir de l'énergie.

./.

Préval souhaite faire du Haut-Doubs un lieu d'exemplarité et d'innovation dans le secteur de la réduction et de la valorisation des déchets. 4 axes prioritaires sont identifiés pour le projet de mandat :

- Continuer à réduire globalement les déchets à la source avec une action prioritaire sur les biodéchets, contribuer à l'évitement de toute forme de gaspillages,
- Proposer un service public performant de qualité au meilleur coût,
- Mobiliser les acteurs du territoire pour faire émerger des solutions locales de réduction et de valorisation des déchets,
- Transformer le déchet en ressource et en faire un support de l'activité économique locale et créatrice d'emplois.

Les chiffres clés de l'année 2022 sont :

- 221 communes desservis,
- 144 000 habitants concernés,
- 79 151 tonnes de déchets traités.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

PREND connaissance de ce rapport,

APPROUVE le rapport annuel 2022 de Préval Haut-Doubs sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Le Maire,
Régis LIGIER



DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE
MONTBELIARD

CANTON DE MAICHE

Réf. : CB/CCPM

N° 2023.10.04.1

**Objet : CCPM – Rapport d’activité annuel
sur le prix et la qualité du service public de
l’assainissement collectif - Exercice 2022**

Date de la convocation : 26/09/2023

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste
des délibérations prises au cours de cette
séance a été affichée et publiée sur le site
internet le 5 octobre 2023

Nombre de membres en exercice : 27

Le Maire,
Régis LIGIER



Commune de Maîche

25120

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 octobre 2023

L’an deux mille vingt-trois, le deux du mois d’octobre, les membres du
Conseil Municipal de Maîche se sont réunis pour une séance ordinaire
sur convocation qui leur a été adressée le vingt-six septembre par
Monsieur le Maire.

Etaient présents

Monsieur Régis Ligier, Maire
Monsieur Constant Cuhe, Monsieur Jean-Michel Feuvrier et Madame
Sandrine Lepeme, Adjointes.
Madame Chantal Ferraroli, Monsieur Jean-Pierre Barthoulot, Monsieur
Hervé Loichot, Mesdames Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Monsieur
Madani Zaoui, Madame Sonia Boichat, Monsieur Richard Tissot,
Messieurs Emmanuel Monnet, Serge Louis, Pascal Godin, Denis Simonin,
Mesdames Francine La Penna et Rachel Noroy Narbey, Conseillers
municipaux.

Etaient excusés

Madame Véronique Salvi qui donne procuration à Madame Sandrine
Lepeme
Madame Véronique Tatu qui donne procuration à Monsieur Jean-Michel
Feuvrier
Monsieur Alain Bertin qui donne procuration à Madame Chantal
Ferraroli
Madame Sylviane Vuillemin qui donne procuration à Madame Sonia
Boichat
Madame Karine Tirole qui donne procuration à Monsieur Constant
Cuhe
Monsieur Gilles Thirion qui donne procuration à Monsieur Hervé Loichot
Monsieur Mathieu Salmon qui donne procuration à Madame Dany
Krasauskas
Madame Florie Thore qui donne procuration à Monsieur Richard Tissot
Madame Katia Tissot qui donne procuration à Monsieur Régis Ligier

Secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités
Territoriales - Article L 2121-15 - à l’élection d’un secrétaire pris dans le
Conseil. Madame Sandrine Lepeme ayant obtenu la majorité des
suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu’elle a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que lors de la réunion du Conseil Communautaire du 12 juillet
dernier, la CCPM a approuvé le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l’assainissement
collectif.

Après avoir pris connaissance de la synthèse de ce rapport d’activité, le Conseil municipal, à l’unanimité :

PREND ACTE de ce rapport annuel 2022 de la CCPM,

ADOpte ce rapport.



Le Maire,
Régis LIGIER

DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE
MONTBELIARD

CANTON DE MAICHE

Réf. : CB/CCPM

N° 2023.10.04.2

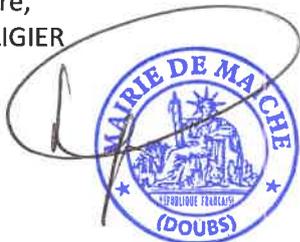
**Objet : CCPM – Rapport d’activité annuel
sur le prix et la qualité du service public de
l’assainissement non collectif - Exercice
2022**

Date de la convocation : 26/09/2023

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste
des délibérations prises au cours de cette
séance a été affichée et publiée sur le site
internet le 5 octobre 2023

Nombre de membres en exercice : 27

Le Maire,
Régis LIGIER



Commune de Maîche
25120

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 octobre 2023

L’an deux mille vingt-trois, le deux du mois d’octobre, les membres du
Conseil Municipal de Maîche se sont réunis pour une séance ordinaire
sur convocation qui leur a été adressée le vingt-six septembre par
Monsieur le Maire.

Etaient présents

Monsieur Régis Ligier, Maire
Monsieur Constant Cuhe, Monsieur Jean-Michel Feuvrier et Madame
Sandrine Lepeme, Adjointes.
Madame Chantal Ferraroli, Monsieur Jean-Pierre Barthoulot, Monsieur
Hervé Loichot, Mesdames Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Monsieur
Madani Zaoui, Madame Sonia Boichat, Monsieur Richard Tissot,
Messieurs Emmanuel Monnet, Serge Louis, Pascal Godin, Denis Simonin,
Mesdames Francine La Penna et Rachel Noroy Narbey, Conseillers
municipaux.

Etaient excusés

Madame Véronique Salvi qui donne procuration à Madame Sandrine
Lepeme
Madame Véronique Tatu qui donne procuration à Monsieur Jean-Michel
Feuvrier
Monsieur Alain Bertin qui donne procuration à Madame Chantal
Ferraroli
Madame Sylviane Vuillemin qui donne procuration à Madame Sonia
Boichat
Madame Karine Tirole qui donne procuration à Monsieur Constant
Cuhe
Monsieur Gilles Thirion qui donne procuration à Monsieur Hervé Loichot
Monsieur Mathieu Salmon qui donne procuration à Madame Dany
Krasauskas
Madame Florie Thore qui donne procuration à Monsieur Richard Tissot
Madame Katia Tissot qui donne procuration à Monsieur Régis Ligier

Secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités
Territoriales - Article L 2121-15 - à l’élection d’un secrétaire pris dans le
Conseil. Madame Sandrine Lepeme ayant obtenu la majorité des
suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu’elle a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que lors de la réunion du Conseil Communautaire du 12 juillet
dernier, la CCPM a approuvé le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l’assainissement
non collectif.

Après avoir pris connaissance de la synthèse de ce rapport d’activité, le Conseil municipal, à l’unanimité :

PREND ACTE de ce rapport annuel 2022 de la CCPM,

ADOpte ce rapport.

Le Maire,
Régis LIGIER

DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE
MONTBELIARD

CANTON DE MAICHE

Réf. : CB/CCPM

N° 2023.10.04.3

**Objet : CCPM – Rapport d'activité annuel
sur le prix et la qualité du service
d'élimination des déchets - Exercice 2022**

Date de la convocation : 26/09/2023

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste
des délibérations prises au cours de cette
séance a été affichée et publiée sur le site
internet le 5 octobre 2023

Nombre de membres en exercice : 27

Le Maire,
Régis LIGIER



Commune de Maîche
25120
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois d'octobre, les membres du Conseil Municipal de Maîche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le vingt-six septembre par Monsieur le Maire.

Etaient présents

Monsieur Régis Ligier, Maire
Monsieur Constant Cuche, Monsieur Jean-Michel Feuvrier et Madame Sandrine Lepeme, Adjoints.
Madame Chantal Ferraroli, Monsieur Jean-Pierre Barthoulot, Monsieur Hervé Loichot, Mesdames Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Monsieur Madani Zaoui, Madame Sonia Boichat, Monsieur Richard Tissot, Messieurs Emmanuel Monnet, Serge Louis, Pascal Godin, Denis Simonin, Mesdames Francine La Penna et Rachel Noroy Narbey, Conseillers municipaux.

Etaient excusés

Madame Véronique Salvi qui donne procuration à Madame Sandrine Lepeme
Madame Véronique Tatu qui donne procuration à Monsieur Jean-Michel Feuvrier
Monsieur Alain Bertin qui donne procuration à Madame Chantal Ferraroli
Madame Sylviane Vuillemin qui donne procuration à Madame Sonia Boichat
Madame Karine Tirole qui donne procuration à Monsieur Constant Cuche
Monsieur Gilles Thirion qui donne procuration à Monsieur Hervé Loichot
Monsieur Mathieu Salmon qui donne procuration à Madame Dany Krasauskas
Madame Florie Thore qui donne procuration à Monsieur Richard Tissot
Madame Katia Tissot qui donne procuration à Monsieur Régis Ligier

Secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Madame Sandrine Lepeme ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que lors de la réunion du Conseil Communautaire du 12 juillet dernier, la CCPM a approuvé le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

Après avoir pris connaissance de la synthèse de ce rapport d'activité, le Conseil municipal, à l'unanimité :

PREND ACTE de ce rapport annuel 2022 de la CCPM,

ADOPTE ce rapport.

Le Maire,
Régis LIGIER

Réf. : CB/IDEHA

N° 2023.10.05

**Objet : Syndicat intercommunal de l'Union
– Rapport annuel 2022 des mandataires**

Date de la convocation : 26/09/2023

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste des délibérations prises au cours de cette séance a été affichée et publiée sur le site internet le 5 octobre 2023

Nombre de membres en exercice : 27

Le Maire,
Régis LIGIER



L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois d'octobre, les membres du Conseil Municipal de Maîche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le vingt-six septembre par Monsieur le Maire.

Etaient présents

Monsieur Régis Ligier, Maire

Monsieur Constant Cuhe, Monsieur Jean-Michel Feuvrier et Madame Sandrine Lepeme, Adjoint.

Madame Chantal Ferraroli, Monsieur Jean-Pierre Barthoulot, Monsieur Hervé Loichot, Mesdames Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Monsieur Madani Zaoui, Madame Sonia Boichat, Monsieur Richard Tissot, Messieurs Emmanuel Monnet, Serge Louis, Pascal Godin, Denis Simonin, Mesdames Francine La Penna et Rachel Noroy Narbey, Conseillers municipaux.

Etaient excusés

Madame Véronique Salvi qui donne procuration à Madame Sandrine Lepeme

Madame Véronique Tatu qui donne procuration à Monsieur Jean-Michel Feuvrier

Monsieur Alain Bertin qui donne procuration à Madame Chantal Ferraroli

Madame Sylviane Vuillemin qui donne procuration à Madame Sonia Boichat

Madame Karine Tirole qui donne procuration à Monsieur Constant Cuhe

Monsieur Gilles Thirion qui donne procuration à Monsieur Hervé Loichot

Monsieur Mathieu Salmon qui donne procuration à Madame Dany Krasauskas

Madame Florie Thore qui donne procuration à Monsieur Richard Tissot

Madame Katia Tissot qui donne procuration à Monsieur Régis Ligier

Secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Madame Sandrine Lepeme ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune est adhérente au Syndicat Intercommunal de l'Union, lequel est administrateur de la société IDEHA, qui est propriétaire notamment des appartements situés rue Guynemer à Maîche.

Monsieur le Président de ce syndicat a transmis en mairie le rapport annuel des mandataires du Syndicat Intercommunal de l'Union pour l'année 2022.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport doit faire l'objet d'une communication par Monsieur le Maire au Conseil municipal en séance publique, au cours de laquelle les représentants de la Commune à l'organisme délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

./.

./.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

ADOPTE ce rapport annuel.

Le Maire,
Régis LIGIER



Réf. : CW/CB/U30

N° 2023.10.06

**Objet : Ressources humaines – Indemnités
de déplacements**

Date de la convocation : 26/09/2023

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste
des délibérations prises au cours de cette
séance a été affichée et publiée sur le site
internet le 5 octobre 2023

Nombre de membres en exercice : 27

Le Maire,
Régis LIGIER



L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois d'octobre, les membres du Conseil Municipal de Maîche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le vingt-six septembre par Monsieur le Maire.

Etaient présents

Monsieur Régis Ligier, Maire
Monsieur Constant Cuhe, Monsieur Jean-Michel Feuvrier et Madame Sandrine Lepeme, Adjoint.
Madame Chantal Ferraroli, Monsieur Jean-Pierre Barthoulot, Monsieur Hervé Loichot, Mesdames Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Monsieur Madani Zaoui, Madame Sonia Boichat, Monsieur Richard Tissot, Messieurs Emmanuel Monnet, Serge Louis, Pascal Godin, Denis Simonin, Mesdames Francine La Penna et Rachel Noroy Narbey, Conseillers municipaux.

Etaient excusés

Madame Véronique Salvi qui donne procuration à Madame Sandrine Lepeme
Madame Véronique Tatu qui donne procuration à Monsieur Jean-Michel Feuvrier
Monsieur Alain Bertin qui donne procuration à Madame Chantal Ferraroli
Madame Sylviane Vuillemin qui donne procuration à Madame Sonia Boichat
Madame Karine Tirole qui donne procuration à Monsieur Constant Cuhe
Monsieur Gilles Thirion qui donne procuration à Monsieur Hervé Loichot
Monsieur Mathieu Salmon qui donne procuration à Madame Dany Krasauskas
Madame Florie Thore qui donne procuration à Monsieur Richard Tissot
Madame Katia Tissot qui donne procuration à Monsieur Régis Ligier

Secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Madame Sandrine Lepeme ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Monsieur Constant Cuhe rappelle aux membres du Conseil municipal que l'état de frais actuel comprend les éléments des délibérations n°2019.125 du 18 décembre 2019 et n°2023.09.02 du 4 septembre 2023 :

- Indemnités kilométriques
- Transport en commun
- Frais de repas au réel dans la limite du forfait
- Frais d'hébergement

Lors du Comité Social Territorial du 30 août 2023, les membres ont émis une demande d'intégration des frais de péage et de stationnement s'il y a lieu lors des déplacements professionnels. Afin de permettre la mise à jour de la fiche d'état de frais, il est proposé aux membres du Conseil municipal, d'autoriser le remboursement de ces frais au réel pour les agents qui joindront les justificatifs correspondants.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction publique,

VU le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n° 91-573 du 19 juin 1991,

Le Conseil municipal, par 22 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (minorité municipale) :

VALIDE immédiatement le remboursement réel (sur justificatifs) des frais de péage et de stationnement dans le cadre des formations ou missions non couvertes par le CNFPT des agents.

Le Maire,
Régis LIGIER



Réf. : CW/CB/RH

N° 2023.10.07

**Objet : Ressources humaines – Création et
modification de postes – Service
animation-entretien**

Date de la convocation : 26/09/2023

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste
des délibérations prises au cours de cette
séance a été affichée et publiée sur le site
internet le 5 octobre 2023

Nombre de membres en exercice : 27

Le Maire,
Régis LIGIER



L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois d'octobre, les membres du Conseil Municipal de Maïche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le vingt-six septembre par Monsieur le Maire.

Etaient présents

Monsieur Régis Ligier, Maire
Monsieur Constant Cuhe, Monsieur Jean-Michel Feuvrier et Madame Sandrine Lepeme, Adjoint.
Madame Chantal Ferraroli, Monsieur Jean-Pierre Barthoulot, Monsieur Hervé Loichot, Mesdames Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Monsieur Madani Zaoui, Madame Sonia Boichat, Monsieur Richard Tissot, Messieurs Emmanuel Monnet, Serge Louis, Pascal Godin, Denis Simonin, Mesdames Francine La Penna et Rachel Noroy Narbey, Conseillers municipaux.

Etaient excusés

Madame Véronique Salvi qui donne procuration à Madame Sandrine Lepeme
Madame Véronique Tatu qui donne procuration à Monsieur Jean-Michel Feuvrier
Monsieur Alain Bertin qui donne procuration à Madame Chantal Ferraroli
Madame Sylviane Vuillemin qui donne procuration à Madame Sonia Boichat
Madame Karine Tirole qui donne procuration à Monsieur Constant Cuhe
Monsieur Gilles Thirion qui donne procuration à Monsieur Hervé Loichot
Monsieur Mathieu Salmon qui donne procuration à Madame Dany Krasauskas
Madame Florie Thore qui donne procuration à Monsieur Richard Tissot
Madame Katia Tissot qui donne procuration à Monsieur Régis Ligier

Secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Madame Sandrine Lepeme ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Monsieur Constant Cuhe, Adjoint, rappelle aux membres du Conseil municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Au regard de l'évolution du fonctionnement du service périscolaire et notamment de l'accueil en hausse des enfants (supérieur à 100) ainsi qu'au respect des taux d'encadrement Jeunesse et Sports, il est proposé de créer trois postes permanents d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 23,09 heures, de 14,18 heures et de 11,28 heures hebdomadaire, à compter du mois d'octobre 2023.

Ces emplois pourront être pourvus par un agent contractuel de droit public en l'absence de fonctionnaire. Dans ce cas, le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint technique.

./.

VU l'extension des jours et des horaires du périscolaire,

VU le nombre d'inscription du périscolaire en hausse,

VU les effectifs à respecter dans l'encadrement relatif aux normes Jeunesse et Sports,

CONSIDÉRANT les besoins supplémentaires au niveau du service restauration scolaire, il convient de créer trois postes d'adjoints techniques.

Le Conseil municipal, par 22 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (minorité municipale) :

CRÉE tels qu'ils suivent les postes suivants :

Service animation – entretien

Grade	Temps de travail	Action sur le poste
Adjoint technique	23.09	CRÉATION
Adjoint technique	14.18	CRÉATION
Adjoint technique	11.47	CRÉATION

Le Maire,
Regis LIGIER



Réf. : CW/CB/RH

N° 2023.10.08

**Objet : Ressources humaines – Création et
modification de postes – Service
administratif**

Date de la convocation : 26/09/2023

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste
des délibérations prises au cours de cette
séance a été affichée et publiée sur le site
internet le 5 octobre 2023

Nombre de membres en exercice : 27

Le Maire,
Régis LIGIER



L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois d'octobre, les membres du Conseil Municipal de Maîche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le vingt-six septembre par Monsieur le Maire.

Etaient présents

Monsieur Régis Ligier, Maire

Monsieur Constant Cuhe, Monsieur Jean-Michel Feuvrier et Madame Sandrine Lepeme, Adjoint.

Madame Chantal Ferraroli, Monsieur Jean-Pierre Barthoulot, Monsieur Hervé Loichot, Mesdames Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Monsieur Madani Zaoui, Madame Sonia Boichat, Monsieur Richard Tissot, Messieurs Emmanuel Monnet, Serge Louis, Pascal Godin, Denis Simonin, Mesdames Francine La Penna et Rachel Noroy Narbey, Conseillers municipaux.

Etaient excusés

Madame Véronique Salvi qui donne procuration à Madame Sandrine Lepeme

Madame Véronique Tatu qui donne procuration à Monsieur Jean-Michel Feuvrier

Monsieur Alain Bertin qui donne procuration à Madame Chantal Ferraroli

Madame Sylviane Vuillemin qui donne procuration à Madame Sonia Boichat

Madame Karine Tirole qui donne procuration à Monsieur Constant Cuhe

Monsieur Gilles Thirion qui donne procuration à Monsieur Hervé Loichot

Monsieur Mathieu Salmon qui donne procuration à Madame Dany Krasauskas

Madame Florie Thore qui donne procuration à Monsieur Richard Tissot

Madame Katia Tissot qui donne procuration à Monsieur Régis Ligier

Secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Madame Sandrine Lepeme ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Monsieur Constant Cuhe, Adjoint, rappelle aux membres du Conseil municipal que suite à la mobilité en interne d'un agent de catégorie C au sein du service du Pôle population vers les services techniques, il est proposé de transformer ce poste devenu vacant de catégorie C en catégorie B à compter du mois d'octobre.

En effet, dans le cadre d'une réflexion interne, il a été décidé de réorganiser les services du Pôle population au regard de la charge de travail des agents et de la nécessité d'apporter une attention toute particulière aux services extérieurs de l'enfance de la collectivité.

Ainsi, il a été acté de décomposer le service population en deux services distincts nécessitant l'emploi d'un nouvel agent de catégorie B :

- Un service « Vie locale » qui aura la charge du secrétariat d'accueil, de l'accompagnement du commerce local, de la gestion des associations, de la bibliothèque et du suivi des assurances,

./.

- Un service « Enfance, jeunesse, vie scolaire et sociale » qui aura notamment la charge et le management du suivi de l'activité scolaire/extrascolaire, de la crèche, du groupe Oxyjeunes ainsi que des dossiers en lien avec la CAF.

Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public en l'absence de fonctionnaire. Dans ce cas, le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade de rédacteur.

VU la modification de l'organisation du service Pôle population,

VU la répartition des missions du service,

CONSIDÉRANT le besoin précité, il convient de modifier un poste d'adjoint administratif en rédacteur.

Le Conseil municipal, par 22 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (minorité municipale) :

MODIFIE tel qu'il suit le poste suivant :

Service administratif

Grade	Temps de travail	Action sur le poste
Adjoint administratif	35	MODIFICATION
Rédacteur	35	

Le Maire,
Régis LIGIER



DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE
MONTBELIARD

CANTON DE MAICHE

Réf. : SP/CB/Dad27

N° 2023.10.09

**Objet : Attribution d'une subvention
exceptionnelle à l'association Maïche en
Vie**

Date de la convocation : 26/09/2023

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste
des délibérations prises au cours de cette
séance a été affichée et publiée sur le site
internet le 5 octobre 2023

Nombre de membres en exercice : 27

Le Maire,
Régis LIGIER



Commune de Maïche
25120

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois d'octobre, les membres du Conseil Municipal de Maïche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le vingt-six septembre par Monsieur le Maire.

Etaient présents

Monsieur Régis Ligier, Maire

Monsieur Constant Cuhe, Monsieur Jean-Michel Feuvrier et Madame Sandrine Lepeme, Adjoints.

Madame Chantal Ferraroli, Monsieur Jean-Pierre Barthoulot, Monsieur Hervé Loichot, Mesdames Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Monsieur Madani Zaoui, Madame Sonia Boïchat, Monsieur Richard Tissot, Messieurs Emmanuel Monnet, Serge Louis, Pascal Godin, Denis Simonin, Mesdames Francine La Penna et Rachel Noroy Narbey, Conseillers municipaux.

Etaient excusés

Madame Véronique Salvi qui donne procuration à Madame Sandrine Lepeme

Madame Véronique Tatu qui donne procuration à Monsieur Jean-Michel Feuvrier

Monsieur Alain Bertin qui donne procuration à Madame Chantal Ferraroli

Madame Sylviane Vuillemin qui donne procuration à Madame Sonia Boïchat

Madame Karine Tirole qui donne procuration à Monsieur Constant Cuhe

Monsieur Gilles Thirion qui donne procuration à Monsieur Hervé Loichot

Monsieur Mathieu Salmon qui donne procuration à Madame Dany Krasauskas

Madame Florie Thore qui donne procuration à Monsieur Richard Tissot

Madame Katia Tissot qui donne procuration à Monsieur Régis Ligier

Secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Madame Sandrine Lepeme ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

L'Association Maïche en Vie organise chaque année les festivités de Noël en partenariat avec la Commune. A cet effet, et suite aux projets de l'association, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'octroyer une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'association Maïche en Vie.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

OCTROIE une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'association Maïche en Vie.



Le Maire,
Régis LIGIER

Réf. : MB/CB/Budget

N° 2023.10.10

**Objet : Budget général – Décision
modificative n°2**

Date de la convocation : 26/09/2023

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste des délibérations prises au cours de cette séance a été affichée et publiée sur le site internet le 5 octobre 2023

Nombre de membres en exercice : 27

Le Maire,
Régis LIGIER



L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois d'octobre, les membres du Conseil Municipal de Maîche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le vingt-six septembre par Monsieur le Maire.

Etaient présents

Monsieur Régis Ligier, Maire
Monsieur Constant Cuhe, Monsieur Jean-Michel Feuvrier et Madame Sandrine Lepeme, Adjointes.
Madame Chantal Ferraroli, Monsieur Jean-Pierre Barthoulot, Monsieur Hervé Loichot, Mesdames Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Monsieur Madani Zaoui, Madame Sonia Boichat, Monsieur Richard Tissot, Messieurs Emmanuel Monnet, Serge Louis, Pascal Godin, Denis Simonin, Mesdames Francine La Penna et Rachel Noroy Narbey, Conseillers municipaux.

Etaient excusés

Madame Véronique Salvi qui donne procuration à Madame Sandrine Lepeme
Madame Véronique Tatu qui donne procuration à Monsieur Jean-Michel Feuvrier
Monsieur Alain Bertin qui donne procuration à Madame Chantal Ferraroli
Madame Sylviane Vuillemin qui donne procuration à Madame Sonia Boichat
Madame Karine Tirole qui donne procuration à Monsieur Constant Cuhe
Monsieur Gilles Thirion qui donne procuration à Monsieur Hervé Loichot
Monsieur Mathieu Salmon qui donne procuration à Madame Dany Krasauskas
Madame Florie Thore qui donne procuration à Monsieur Richard Tissot
Madame Katia Tissot qui donne procuration à Monsieur Régis Ligier

Secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Madame Sandrine Lepeme ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Monsieur Constant Cuhe, Adjoint, présente au Conseil municipal la décision modificative n°2, qui a pour but de prendre en compte les dépenses de fonctionnement suivantes :

- l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Maîche en vie,
- la transformation d'une subvention en crédits supplémentaires du compte Fêtes et Cérémonies dans le cadre de la venue de la délégation de Kressbronn,
- la régularisation d'une dépense à l'attention du Trésor Public dans le cadre de l'augmentation de la taxe d'habitation (2017-2019).

La décision modificative prend également en compte des dépenses et recettes d'investissement :

- Achat du matériel information de St-Joseph dans le cadre du dispositif des TNE,
- Encaissement des recettes du dispositif TNE,

./.

- Retrait des recettes foncières en raison de divers retards administratifs extérieurs à la volonté de la ville

Conseil municipal du 2 octobre 2023

DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BP 2023 DU BUDGET GENERAL

DEPENSES						RECETTES					
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
montant	I/F	ARTICLE	PRG	SERV.	COMMENTAIRES	montant	I/F	ARTICLE	PRG	SERV.	COMMENTAIRES
-15 667,00 €	F	023			Virement complémentaire de la section de fonctionnement vers la section d'investissement		F	002			Résultat reporté de fonctionnement
-5 000,00 €	F	6232			Reprise de crédits sur fêtes et cérémonias pour attribution de subvention ci-dessous	0,00 €	F				
5 000,00 €	F	65748			Subvention association des commerçants	0,00 €	F				
-2 700,00 €	F	65748			Reprise de crédits sur subvention	0,00 €	F				
2 700,00 €	F	6232			Credits supplémentaires au compte fetes et cérémonias	0,00 €	F				
15 667,00 €	F	7391178		IMP	Régularisation suite augmentation du taux Taxe d'Habitation (2017-2019)						
0,00 €		Total des dépenses de fonctionnement				0,00 €		Total des recettes de fonctionnement			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						RECETTES D'INVESTISSEMENT					
montant	I/F	ARTICLE	PRG	SERV.	COMMENTAIRES	montant	I/F	ARTICLE	PRG	SERV.	COMMENTAIRES
31 773,00 €	I	21838	233	EPS	Achat matériel informatique Groupe scolaire Saint Joseph suite conventionnement	22 241,00 €	I	1321	233	EPS	Subvention (TNE) du Ministère de l'Education Nationale
						3 178,00 €	I	1323	233	EPS	Subvention (TNE) Département
						6 354,00 €	I	1328	233	EPS	Reste à charge Groupe Scolaire Saint Joseph
							I	024			Produits des cessions d'immobilisations
						-1 700 000,00 €	I	024			Vente terrain pour lotissements Jay Ouest et Ilot Pasteur
						1 715 667,00 €		1641			Emprunt
						-15 667,00 €	I	021		1	Virement complémentaire de la section de fonctionnement vers la section d'investissement
31 773,00 €		Total des dépenses d'investissement				31 773,00 €		Total des recettes d'investissement			
31 773,00 €		TOTAL DEPENSES				31 773,00 €		TOTAL RECETTES			

Equilibre de la décision modificative

0,00 €

La décision modificative N°2 est en excédent de 0€

Le Conseil municipal par 22 voix POUR et 5 voix CONTRE (minorité municipale) :

VALIDE la décision modificatives n°2 du budget Général 2023.



Le Maire,
Régis LIGIER

Réf. : CG/CB/Octobre Rose

N° 2023.10.11

Objet : Octobre Rose – Droits d'inscription

Date de la convocation : 26/09/2023

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste des délibérations prises au cours de cette séance a été affichée et publiée sur le site internet le 5 octobre 2023

Nombre de membres en exercice : 27

Le Maire,
Régis LIGIER



L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois d'octobre, les membres du Conseil Municipal de Maïche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le vingt-six septembre par Monsieur le Maire.

Etaient présents

Monsieur Régis Ligier, Maire
Monsieur Constant Cuhe, Monsieur Jean-Michel Feuvrier et Madame Sandrine Lepeme, Adjointes.
Madame Chantal Ferraroli, Monsieur Jean-Pierre Barthoulot, Monsieur Hervé Loichot, Mesdames Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Monsieur Madani Zaoui, Madame Sonia Boichat, Monsieur Richard Tissot, Messieurs Emmanuel Monnet, Serge Louis, Pascal Godin, Denis Simonin, Mesdames Francine La Penna et Rachel Noroy Narbey, Conseillers municipaux.

Etaient excusés

Madame Véronique Salvi qui donne procuration à Madame Sandrine Lepeme
Madame Véronique Tatu qui donne procuration à Monsieur Jean-Michel Feuvrier
Monsieur Alain Bertin qui donne procuration à Madame Chantal Ferraroli
Madame Sylviane Vuillemin qui donne procuration à Madame Sonia Boichat
Madame Karine Tirole qui donne procuration à Monsieur Constant Cuhe
Monsieur Gilles Thirion qui donne procuration à Monsieur Hervé Loichot
Monsieur Mathieu Salmon qui donne procuration à Madame Dany Krasauskas
Madame Florie Thore qui donne procuration à Monsieur Richard Tissot
Madame Katia Tissot qui donne procuration à Monsieur Régis Ligier

Secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Madame Sandrine Lepeme ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Madame Dany Krasauskas, Adjointe déléguée, rappelle au Conseil municipal que dans le cadre de l'opération « Octobre Rose » organisée par la Ligue contre le cancer pour inciter les femmes de 50 à 74 ans à participer au dépistage du cancer du sein, la Ville de Maïche organise le 18 octobre 2023, sa « Crazy Pink Run ».

Les frais d'inscription perçus par la ville seront reversés à des associations relatives au cancer du sein.

En plus des inscriptions, seront vendues des goodies au prix de 5 € l'unité pour ce qui est des gourdes, des tours de cou et des t-shirts et de 3 € pour ce qui est des stocks de goodies des années passées. Les bénéfices seront reversés aux associations au même titre que les frais d'inscriptions.

Cet exposé entendu, le Conseil municipal à l'unanimité :

CONFIRME l'organisation chaque année de cette manifestation,

FIXE les frais d'inscriptions à 5 € qui donnent droit à un goodies offert,

FIXE à 5 € le prix de vente des goodies 2023 (gourdes, tours de cou et t-shirts),

FIXE à 3 € le prix de vente des goodies antérieurs à ceux acquis au titre de l'année 2023,

PREND ACTE que les bénéfices seront reversés aux associations au même titre que les frais d'inscriptions perçus,

AUTORISE si nécessaire la modification de la régie pour permettre l'ouverture de permanences dans un guichet unique sur l'esplanade de la mairie,

CONFIRME que ces tarifs et ces modalités de mises en œuvre seront applicables à partir de l'édition 2023, quel que soit le circuit de la manifestation,

PREND ACTE que toute modification tarifaire devra faire l'objet d'une nouvelle délibération.

Le Maire,
Régis LIGIER



Réf. : MB/CB/EF

N° 2023.10.12

**Objet : OPSA – Travaux d'aménagement
rue Saint-Michel (RD 422)**

Date de la convocation : 26/09/2023

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste des délibérations prises au cours de cette séance a été affichée et publiée sur le site internet le 5 octobre 2023

Nombre de membres en exercice : 27

Le Maire,
Régis LIGIER



L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois d'octobre, les membres du Conseil Municipal de Maîche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le vingt-six septembre par Monsieur le Maire.

Etaient présents

Monsieur Régis Ligier, Maire
Monsieur Constant Cuhe, Monsieur Jean-Michel Feuvrier et Madame Sandrine Lepeme, Adjointes.
Madame Chantal Ferraroli, Monsieur Jean-Pierre Barthoulot, Monsieur Hervé Loichot, Mesdames Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Monsieur Madani Zaoui, Madame Sonia Boichat, Monsieur Richard Tissot, Messieurs Emmanuel Monnet, Serge Louis, Pascal Godin, Denis Simonin, Mesdames Francine La Penna et Rachel Noroy Narbey, Conseillers municipaux.

Etaient excusés

Madame Véronique Salvi qui donne procuration à Madame Sandrine Lepeme
Madame Véronique Tatu qui donne procuration à Monsieur Jean-Michel Feuvrier
Monsieur Alain Bertin qui donne procuration à Madame Chantal Ferraroli
Madame Sylviane Vuillemin qui donne procuration à Madame Sonia Boichat
Madame Karine Tirole qui donne procuration à Monsieur Constant Cuhe
Monsieur Gilles Thirion qui donne procuration à Monsieur Hervé Loichot
Monsieur Mathieu Salmon qui donne procuration à Madame Dany Krasauskas
Madame Florie Thore qui donne procuration à Monsieur Richard Tissot
Madame Katia Tissot qui donne procuration à Monsieur Régis Ligier

Secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Madame Sandrine Lepeme ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Monsieur Jean-Michel Feuvrier, Adjoint, rappelle au Conseil municipal le projet de réalisation de pistes cyclables et de travaux de sécurisation et d'aménagement de la rue Saint-Michel sur la route départementale 422.

Il rappelle les délibérations n° 2022.12.08 du 30 décembre 2022 et n° 2023.03.15 du 30 mars 2023 par lesquelles le Conseil Municipal a validé le projet et a autorisé Monsieur le Maire à lancer la consultation pour le marché de travaux et à solliciter les aides financières auprès des différents organismes.

La Commune de Maîche, en concertation avec le Service Territorial d'Aménagement (STA) de Pontarlier, assistée de son maître d'œuvre, le cabinet d'études SETIB, a élaboré le projet.

./.

Cette opération intervenant sur une route départementale, elle a été retenue au titre du programme 2023 des « Opérations Partenariales de Sécurité en Agglomération » (OPSA). Il s'agit d'une maîtrise d'ouvrage déléguée.

Une convention entre le Département du Doubs et la Ville de Maîche doit intervenir pour cette OPSA ayant pour objet de définir les conditions techniques, administratives et financières de réalisation de ces travaux. Elle expose notamment les équipements à réaliser, le programme technique et les engagements financiers des parties, permettant à la Ville de Maîche de satisfaire aux conditions d'éligibilité du FCTVA (travaux réalisés sur le domaine public départemental, conformément à l'article L. 1615-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Conformément à la convention, l'engagement financier du Département s'élève à 131 760 € HT finançant une partie de la maîtrise d'œuvre pour 9 760 € HT et la reprise de la couche de roulement en béton bitumineux après travaux préparatoires pour 122 000 € HT.

Cet exposé entendu, le Conseil municipal à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'OPSA entre le Département du Doubs et la Commune de Maîche et tous les documents y afférent.



Le Maire,
Régis LIGIER